

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs : sociaal tolk (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: social interpreter (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: interprète social(e) (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

traiter les messages parlés:

- comprend le vocabulaire employé ainsi que l'idée derrière le message;
- indique de manière (non-)verbale que le locuteur doit arrêter ou peut continuer la conversation;
- demande un éclaircissement au locuteur si quelque chose n'a pas été compris ou entendu;
- prend note selon les propres besoins afin de restituer le contenu complet.

Le candidat possède:

- le niveau européen B2 pour la compréhension à l'audition de la langue néerlandaise;
- le niveau européen B2 pour la compréhension à l'audition d'une langue étrangère.

reproduire les messages parlés:

- articule clairement;
- parle assez fort;
- maintient un débit acceptable en changeant de langue;
- demande une explication au locuteur si la traduction d'un terme n'est pas connue ou s'il n'est pas sûr d'une traduction ou paraphrase;
- reste au plus près possible du message original en choisissant les mots ou représente l'idée derrière le message sans perte de signification;
- restitue les expressions et constructions spécifiques de la langue source vers des expressions et constructions comprises comme naturelles et correctes par les utilisateurs de la langue de destination.

Le candidat possède:

- le niveau européen B2 pour la compréhension à l'audition de la langue néerlandaise;
- le niveau européen B2 pour la compréhension à l'audition d'une langue étrangère.

agir selon les principes déontologiques:

- se présente en début de prestation, et explique sa fonction tant à l'utilisateur qu'au bénéficiaire tout en expliquant les principes déontologiques de manière adaptée au niveau des auditeurs;

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

- se place en position neutre, si possible en position triangulaire par rapport au bénéficiaire et à l'utilisateur;
- évite les messes basses avec le bénéficiaire et/ou l'utilisateur tant avant que pendant ou après la prestation;
- interprète en utilisant la forme 'je' afin de favoriser la communication entre l'utilisateur et le bénéficiaire;
- favorise le contact visuel direct entre l'utilisateur et le bénéficiaire en le signalant aux deux parties;
- traduit tout sans additions, omissions ou altérations;
- évite l'expression (non-)verbale de ses opinions ou préférences personnelles, de ses interprétations ou ses sentiments.

manier les conflits déontologiques:

- se comporte avec égards et politesse quoi qu'il arrive;
- répète les principes déontologiques si demandé quelque chose y contraire;
- informe immédiatement les deux parties quand et pourquoi une mission ne peut pas être accomplie de manière optimale;
- maintient les conversations inévitables avec l'utilisateur et/ou le bénéficiaire le plus neutre possible, tant avant que pendant ou après la prestation;
- au cas où les messes basses ne pouvaient pas être évitées, l'interprète donne du feed-back aux deux parties afin de favoriser la confiance et la transparence;
- fait résumer ou parcourir les documents à traduire par l'utilisateur ou le bénéficiaire afin de pouvoir les interpréter;
- ne remplit aucune autre fonction que sa fonction d'interprète.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme interprète social, notamment dans les secteurs d'intégration et de diversité.

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p><i>Centre de test agréé par l'autorité flamande</i></p>	<p>Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i></p>
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p><i>Niveau Flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i></p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p><i>Toutes les compétences telles que décrites sous point 3 doivent être prouvées.</i></p>
<p>Règlementation internationale ou européenne</p>	
<p>Base légale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i> • <i>Arrêté ministériel du 26 février 2008 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle d'interprète social.</i> 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 90 minutes
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 90 minutes

Informations complémentaires

L'évaluation a été développée selon la norme d'interprète social, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme d'interprète social.

Si un centre de test peut démontrer que et motiver pourquoi seulement 1 évaluateur parlant une langue non-courante peut être trouvé, il suffit que 1 des 2 évaluateurs présents évalue les critères pour lesquelles la langue étrangère non-courante est employée.

Davantage d'informations disponibles sur :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand de suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger ici les suppléments au certificat Europass en différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs